

Contrat de mise à disposition gratuite d'un local

Entre le soussigné Golinveau Didier, ci-après désigné « le propriétaire »
et

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Le cas échéant : représenté par M. dûment habilité.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier : Désignation du local mis à la disposition du bénéficiaire

Le présent contrat concerne le local situé à Pâturages, rue de la Fourche 16 au niveau 0 . Il est précisé que ce local a une superficie de 35 m² + 1 WC.

Le bénéficiaire déclare qu'il a visité le local et qu'il reconnaît que celui-ci convient tout-à-fait pour son activité.

Article 2 : Usage du local mis à disposition

Le bénéficiaire occupera le local en vue de :

Article 3 : Début et fin du contrat de mise à disposition

Le local est mis à la disposition du bénéficiaire à partir du/...../201... àh..... au/...../201... àh..... .

Article 4 : Engagement du propriétaire

Le propriétaire met à la disposition : 12 tables noires en bon état, 24 chaises blanches, 2 chaises bleues, 5 tabourets en métal, 1 tableau blanc +
.....

Article 5 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Remettre le local en ordre à la fin de l'occupation.
- D'emporter ses déchets.
- De remplacer les consommables utilisés : marqueurs de tableau, papier WC
- De remplacer tout matériel abîmé lors de l'utilisation du local.
- De tout faire pour que le local ne soit pas dégradé.
- D'éteindre les éclairages à la fin de l'utilisation.

Article 6 : Sous-location

- Il est interdit au bénéficiaire de consentir une quelconque sous-location du local mis à sa disposition.

Article 7 : Caution

- Une caution de 100 euros sera demandée avant utilisation du local (remboursée à la fin de l'utilisation sans dégâts).

•

Fait à Colfontaine en deux exemplaires, le/...../ 201.....